



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 3 septembre 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 06/2018 RELATIF
au crédit de réalisation de la rénovation de l'Ancien Collège

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission ad hoc composée de Madame Christiane AGUET, présidente, Mesdames Mireille CARDINAUX, rapporteur, et Marguerite PILLOUD, Messieurs François BURNAND, Thierry MOLLIEUX, René GROUX et Jean-Luc KAESERMANN, membres, s'est réunie le mercredi 22 août 2018 à la salle de commune afin d'étudier ledit préavis et le 3 septembre pour finaliser le rapport.

Monsieur Andreas MEYER, syndic, Madame Francine DUPUIS, municipale en charge des bâtiments communaux, Monsieur Jean-Pierre MORET, municipal des routes, ainsi que l'architecte Monsieur Philippe LE ROY étaient présents pour nous présenter le préavis et répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs explications.

Auparavant, les membres de la commission et de la municipalité se sont réunis à quatre reprises entre le 24 mai 2018 et le 22 août dernier afin de communiquer sur l'avancée des travaux, en vue dudit préavis. Monsieur LE ROY a participé également à plusieurs séances.

Si plusieurs courriers ont été échangés entre la commission et la municipalité afin d'éclaircir les rôles des uns et des autres, la commission tient à relever qu'elle a été entendue par la municipalité et l'architecte sur les modifications qu'elle a suggérées concernant le bâtiment et ses extérieurs.

Ce bâtiment doit être rénové et la solution de le transformer en appartements, avec un local de réception a été agréée par le résultat du concours et la votation du crédit d'études lors du Conseil général du 12 décembre 2017.

Lors de ce même Conseil, une motion avait été acceptée par les conseillers, demandant à la Municipalité de réfléchir à des solutions de parking à Féchy-Dessus.

Aujourd'hui, le préavis présenté ce soir a pour but de voter le principe de réalisation du projet et débiter les travaux.

Sur le budget présenté, la commission a émis une réserve concernant les frais d'honoraires de l'assistant au maître de l'ouvrage, estimés à CHF 100'000.-. La commission s'est interrogée sur la nécessité de cet accompagnement ainsi que sur son montant et a souhaité en connaître les raisons. Madame DUPUIS a répondu que ce poste a été souhaité par la municipalité, car les compétences idoines n'existent pas au sein du collège municipal.

La commission pense que cette dépense est superflue, d'autant qu'elle est incluse dans les honoraires de Monsieur LE ROY et que, le cas échéant, la commune peut faire appel à M. PECLARD (l'organisateur du concours d'architecture, donc connaissant le sujet, et lui-même architecte) ponctuellement, en cas de doute. Cette proposition a séduit la commission ad hoc, car elle permettrait certainement de faire diminuer les coûts. Elle a ainsi recommandé à la municipalité de retenir cette option.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la municipalité n'avait pas indiqué à la commission ad hoc ce qu'il en était par rapport à ce choix.

Sur les autres éléments du préavis, la commission se positionne favorablement. Les coûts sont en adéquation avec ce genre de travail et les entreprises qui seront choisies pour exécuter les travaux seront régionales ; telle est la garantie que nous a transmise Monsieur le Syndic.

Les sondages archéologiques ont bien eu lieu, tels que mentionnés. Nous remercions à cet effet Monsieur LE ROY de l'information envoyée à ce sujet aux habitants de Féchy-Dessus, les avisant d'un éventuel dérangement. Nous relevons cependant que le coût des sondages est approximatif, dépendant des devis reçus suite à ceux-ci. La commission aurait apprécié qu'il soit mentionné dans le préavis le montant des coûts après sondage.

Un point cependant ne figure pas dans le préavis : celui de la réalisation des places de parc pour les locataires. Le projet actuel, accepté par le canton, prévoit la création de places de parc extérieures supplémentaires au « Creux-de-Chaux ». Cependant, elles ne seront pas nominatives, ceci afin de ne pas pénaliser les actuels habitants du village. La municipalité a par ailleurs envoyé un sondage le 30 juillet aux habitants de Féchy-Dessus afin de connaître le nombre de véhicules privés et les places de stationnement utilisées pour ceux-ci, à l'heure actuelle. Les résultats de ce sondage seront connus à fin-août/mi-septembre, selon Monsieur MORET.

La commission a relevé qu'actuellement, le problème du parking à Féchy-Dessus n'est toujours pas résolu et qu'il aurait été opportun de présenter, en même temps que ce préavis, tel que demandé dans la motion du 12 décembre 2017, une solution générale du parking à Féchy-Dessus.

La municipalité réfléchit à différentes pistes qui ont été présentées à la commission ce soir-là, et auxquelles les membres de la commission ont pu indiquer leur avis. Cependant, au sortir de la séance, aucune solution globale n'a été apportée.

En conclusion, sur le projet en lui-même, soit la création de cinq appartements et un local de réception, la commission ad hoc se dit satisfaite du préavis et de la collaboration avec la municipalité et Monsieur LE ROY et encourage de ce fait les membres du conseil à accepter ledit préavis.

Cependant, un point interpelle la commission :

Le problème des places de parc à Féchy-Dessus n'est pas résolu. Quand bien même la municipalité a une année pour répondre à la motion, soit jusqu'au Conseil général de décembre 2018. Pour les membres de la commission cette question ne peut être dissociée du projet de rénovation de l'Ancien collège. Ça serait comme « acquérir un bateau alors que l'on a pas de place d'amarrage ».

Aussi, si les membres de la commission relative à la rénovation de l'Ancien Collège se montre favorables au préavis, sous réserve de ses remarques concernant une solution d'accompagnement plus économique, le fait que le problème des places de parc ne soit pas résolu fait que la commission in corpore ne peut valider ce préavis.

La commission recommande au Conseil général de reporter le vote de ce préavis au Conseil général de réserve, le 30 octobre 2018 ou au suivant, le temps que ce problème de parking à Féchy-Dessus soit résolu.

Il s'agit donc d'un refus « temporaire » à l'unanimité de la part de la commission ad hoc à ce préavis.

Pour la Commission ad hoc,

La présidente

Christiane AGUET



Les membres

René GROUX

Thierry MOLLIEUX

François BURNAND

Marguerite PILLOUD

Les suppléants

Mireille CARDINAUX

Jean-Luc KAESERMANN

